

Décision

Générale

colonial

Décision n° 36-441-1933 Indemnités.

n° 36-441-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 août 1933

Numéro JO
n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro
31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité mensuelle de permanence allouée au planton de 3e classe Hassen Ghaleb, en service au cabinet du Gouverneur, a été portée à 45 francs à compter du 1er septembre 1933.